

Délibération N° 2020-20

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mai 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 17 avril 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 17 avril 2020

1/ Tarifs des formations du CIEF 2020-2021

Les tarifs des formations du CIEF demeurent inchangés pour l'année universitaire 2020-2021. Le demi-tarif est toutefois supprimé à compter de la prochaine rentrée universitaire.

Les tarifs des formations du CIEF au titre de l'année 2021-2021 sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Présents et représentés : 22
Quorum : 15

Convention

La convention entre l'Université (UFR Temps et Territoires) et le CFA public François Rabelais Lyon Dardilly relative à la Licence Professionnelle VGTPTG « Valorisation et Gestion Touristique des Produits des Terroirs et de la Gastronomie » est retirée du vote. Les modifications suivantes sont demandées : retrait du nom d'agent vacataire en charge du diplôme, intitulé du diplôme à revoir (« Licence *Universitaire* professionnelle » mais aussi la nécessité de corriger l'intitulé « diplôme universitaire » en haut de la page 3 de la convention), la composition du comité de pilotage et du comité de coordination apparaissent trop imprécises et ne garantissent pas la représentation de l'Université au sein de ces instances, les annexes énoncées dans le corps de la convention ne sont pas jointes.

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.